



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217400761-20221206-2022_43D-DE

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	14
Votants	18

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 30 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Olivier COUET, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE.

Pouvoirs : Michel SOCQUET-CLERC à Christian BOCQUET, Isabelle JOYE à Jacqueline PECORARO, Valérie STEFANUTTI à Marlène CHAFFARD, Stéphane GREVE à Jean BARDET

22/43

Absents :

Secrétaire de séance : Jean BARDET

Objet :

Décision modificative n°1 pour le Budget Auberge

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de voter des crédits au compte 673 pour annuler deux titres sur l'année 2021 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		4 800.00 €
TOTAL D 67 Charges exceptionnelles		4 800.00 €
R 752 : Revenus immeubles non affecté		4 800.00 €
TOTAL D 75 : Autres produits de gestion courante		4 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette modification.

Le secrétaire de séance
Jean BARDET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le et de la publication le
Le Maire,